

FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'EXPERTS-COMPTABLES RETRAITES
200- 216 rue Raymond Losserand 75014 Paris

Procès-Verbal du conseil d'administration du 20 juin 2023

Le Conseil d'Administration de la Fédération s'est tenu s'est tenu aux Salons de l'Etoile 38, Avenue de Friedland 75008 Paris.

La feuille de présence comportant 17 administrateurs titulaires et 1 suppléant en remplacement de 1 administrateur titulaire et faisant état de 25 voix et 2 invités (Madame De Saint Michel, présidente du CNOEC et Monsieur Janani Shervin Directeur de cabinet de la présidente) est validée par le Président.

Le Conseil peut délibérer conformément à l'article 9 des statuts précédemment approuvés.

Alain Rolland : exprime tous ses remerciements à l'équipe d'ECR Lorraine pour le superbe Conseil d'Administration décentralisé du 6 avril 2023 qui a rencontré un grand succès.

Puis le Président procède à l'examen de l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation.

♦ **Approbation du procès-verbal du Conseil du 6 avril 2023**

Chaque participant a reçu le projet de procès-verbal préparé par la Secrétaire et revu par le Président. Le procès-verbal du CA du 6 avril 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

♦ **Actualités du Président**

1 - Newsletter de la Fédération : envoi le 19 juin 2023 à tous les adhérents inscrits sur le site de la CAVEC (10 000 retraités l'ont reçue)

A la une : le message de Cécile de Saint Michel (Présidente du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables (CNOEC) aux retraités des associations régionales de la Fédération ECR.

Principaux points traités :

- Rappel du nombre d'associations composant la Fédération (19) et de l'effectif de retraités (plus de 2 000)
- Les actualités (vie de la Fédération ECR, mise en place d'une politique de relations publiques « d'influence » par la CAVEC, visioconférence sur l'IA et le Chat GPT)
- Les offres de services réservées aux adhérents (Francis Lefebvre, Nouveau Dossier Patrimonial du retraité – DPR, Complémentaire santé - 2 mutuelles Via Santé d'AG2R et Mutualia, réductions importantes sur les séjours en Thalassothérapie chez Thalazur et sur les appareils auditifs d'Audika)
- La vie des associations régionales (ECR Rhône Alpes),
- Coaching mémoire du DEC,
- L'aide aux confrères en difficulté.

Thierry Leprince propose que chaque région envoie un mail à ses adhérents pour leur demander s'ils ont bien reçu la newsletter

Alain Rolland : pas de commentaire sur cette newsletter qui est très complète en termes de communication. Il sollicite notre accord pour envoyer aux adhérents des mails ciblés à la rentrée sur des points particuliers : **tous les présents sont d'accord.**

2 - Présence d'ECR aux congrès de la profession (diaporama page 8)

- Congrès ECF au Touquet le 12 et 13 juin 2023
un peu particulier compte tenu de ce qui se passe dans la profession (gouvernance compliquée avec la scission) environ 200 personnes présentes – nombre de partenaires réduit
Les conséquences de cette scission sont difficiles à évaluer au sein de la profession d'autant que le conflit a été porté sur la place publique.
 - Congrès IFEC à Lyon le 22 et 23 juin 2023
 - Congrès CNOEC 78^{ième} à Montpellier du 27 au 29 septembre 2023
 - Les Assises de la CNCC le 7 et 8 décembre 2023 à Paris.
- Rappel de l'importance de la présence des associations lors des congrès.

♦ Situation de trésorerie (Thierry Leprince)

Les chiffres sont traités en mode trésorerie.

Les charges :

Les postes significatifs sont :

- Conseils d'administration : en particulier celui de Nancy avec des coûts de transport plus importants,
- Communication : avec mise à jour informatique du DPR,
- Honoraires : pour dépôt de marque ECR Fédération et mentions légales sur notre site.

Les produits :

- Les cotisations 2023
- La subvention CNCC encaissée soit 8 000 euros.

Trésorerie

- RAS

♦ Dépôt de marque du logo et règlement d'usage de la marque collective ECR experts-comptables retraités

1- Dépôt de marque du logo

Choix retenu ce jour



Rouge : R 228/ V 35/ B 19 Pantone 485

Gris : R 133 / V 121 / B 115 Pantone warm grey

Annexe 1 : Dépôt de marque du logo : produits et services protégés

2- Règlement d'usage de la marque collective ECR experts-comptables

Retraités

- Le règlement d'usage définit les conditions d'utilisation de la marque collective exploitée par ECR Fédération et toute personne respectant les conditions du règlement
 - Entités autorisées : les associations régionales ECR
 - Droit intuitu personae, ne peut être ni cédé ni concédé à un tiers
 - La marque doit toujours être reproduite sous la forme du logo déposé en respectant les couleurs, insertion du nom de l'association dans le bandeau rouge en blanc, insertion possible avec autorisation de signe distinctif dans le logo
 - La marque peut être utilisée pour les services et produits pour lesquels le logo est enregistré.
- + Intégration d'un chapitre VII dans le règlement intérieur : Règlement d'usage de la marque collective « ECR experts-comptables retraités »
Ce règlement définit les conditions d'utilisation par les associations régionales des experts-comptables retraités du logo en couleur déposé auprès de l'INPI par la Fédération ECR et est attaché en annexe
- + le chapitre VII devient le chapitre VIII.
- + Toute nouvelle association sera tenue de respecter le règlement intérieur.

Approbation par les membres présents du Conseil d'Administration à l'unanimité du dépôt du logo présenté et de la modification du règlement d'usage.

♦ Nomination de censeur(s) de la Fédération

Alain Rolland : le principe peut être décidé même s'il est un peu contraignant y compris sur le plan financier. Il peut être souhaitable qu'un tiers indépendant ait un regard sur nos comptes.

Jean-Paul Moinard : nos censeurs ne font pas de rapport, nous envisageons de les supprimer lors de notre prochaine AG car cela ne sert pas à grand-chose.

Françoise Grisvard : nos 2 censeurs (non-administrateur) viennent une ½ journée avec le trésorier et moi-même pour regarder nos comptes et la tenue du dossier juridique, échange sur nos activités puis ils établissent un rapport.

Jean-Luc Chevy : dans notre profession, certains établissent les comptes, d'autres les contrôlent. Cette démarche me semble justifiée.

Claude Deruelle : les censeurs ne doivent pas être des membres du Conseil d'Administration.

Alain Rolland : si à terme, nous avons une convention avec la CAVEC nous permettant d'utiliser leur fichier, peut-être nous demandera-t-elle d'avoir des censeurs. A ce jour la CAVEC, le CNOEC et la CNCC ne l'ont pas demandé.

Michèle Rahier : cela paraîtrait normal que la Fédération qui regroupe 19 associations régionales et 2000 adhérents ait des censeurs pour des problèmes de transparence.

A ce jour, 7 associations ont des censeurs

Proposition soumise au vote : 11 pour, 1 contre pour avoir 2 censeurs non-administrateurs de la Fédération (qui appartiendront à 2 régions différentes).

Alain Rolland : un conseil d'administration extraordinaire sera convoqué avec pour objet de modifier les statuts. Les censeurs interviendront en 2024 sur les comptes de 2023.

♦ Relations avec les Institutions

1 Relations avec la CAVEC

- Projet d'entreprise pour les 4 ans à venir pour fin 2023
- Réforme des retraites
 - + Webinaires sur les retraites (régime de base uniquement impacté par la réforme – dans un 2^{ème} temps, le régime complémentaire sera aussi impacté par les réformes, la décision en incombe aux administrateurs de la Caisse)
 - + Rapport du COR disponible jeudi 22/6
 - + étude actuarielle prévue pour mesurer l'impact de la réforme à court et moyen terme.
 - + concernant les régimes ARCCO et AGIRC : réforme très complexe, décrets d'application non encore sortis.
- La mise en place d'un « Superbrut » comme assiette des cotisations sociales pour les travailleurs indépendants semble s'éloigner....
- En cours : convention CAVEC/ECR et RGPD
- L'audit en cours va permettre au CA d'avoir un certain nombre d'informations sur le fonctionnement de la CAVEC.

Jean-Luc Chevy : au niveau macroéconomique, le coût social des travailleurs indépendants est légèrement inférieur à celui des salariés.

L'objectif final des hauts fonctionnaires d'aligner les cotisations de toutes les professions reste délicat à mettre en œuvre dans la mesure où les assiettes sont très différentes d'une profession à l'autre.

2 relations avec les autres Institutions

- **CNOEC**
 - + rencontre ce jour avec Cécile de Saint Michel, la présidente du CNOEC
 - + subvention de 20 000 euros en attente
- **CNCC** : Le rendez-vous prévu avec Yannick Ollivier le 26 juin 2023 est reporté
- **CNRPL** : AG en septembre 2023 (sans doute le 21/09) – approbation des comptes des 2 derniers exercices.

♦ Compte-rendu des commissions et délibérations éventuelles

1 les offres de services

- **Francis Lefevre**
Alain Rolland
Produit d'appel
Nombre d'abonnements demandés à ce jour : 226 pour un effectif de 1935 adhérents soit 11.7 % - % significatif qui devrait encore progresser. A l'avantage de fidéliser les adhérents.
A vérifier le nombre de connexions, à ce jour peu de demandes
Parfois difficultés de connexion. Prévoir de renvoyer une notice.
A réfléchir : élargir l'offre dans le domaine social et associatif

En décembre : les versements seront reversés par les associations à Th. Leprince

Claude Deruelle : le tarif de 10 euros était pour une année incomplète

Jean-Paul Moinard : pas d'accord pour augmenter la cotisation – produit d'appel

Thierry Leprince :

Mettre au point des procédures

Envoi d'une facture aux associations

2024 : tarif maintenu à 10 euros ?

Renouvellement de l'adhésion à annoncer avec l'appel de cotisation avec un paiement avec la cotisation (et au plus tard le 28 février 2024)

René Bomeri : pour les associations qui ont YAPLA ou WIX : créer un événement et faire un appel de cotisation.

Alain Rolland : à rediscuter : accès limité à 9 d'où possible engorgement, on verra s'il est nécessaire de prévoir une augmentation de la capacité avec une augmentation des coûts – prévoir d'interroger F Lefebvre. Aujourd'hui : pas de décision prise.

Il est évoqué l'hétérogénéité des cotisations annuelles pour adhérer aux associations : L'objectif souhaitable est d'atteindre un montant de 35 euros. Les participants sont d'accord sur cet objectif. Pour les associations qui ont un montant supérieur, le conserver bien sûr, difficile de les réduire.

- **Le nouveau DPR**

+ Refonte de l'application par Pluriel consultants achevée (utilisation plus simple)

Version Excel et version PDF (pas de version Word)

Nouveauté : un répertoire de stockage des documents est disponible

+ distribution aux participants d'une version papier

+ quelle diffusion aux adhérents ? : l'objectif est de pouvoir savoir quels sont les adhérents qui le téléchargent

Jean-Paul Moinard : si nous avons le dossier sur notre ordinateur, nous pouvons le transmettre sans problème après avoir vérifié que l'adhérent est à jour de sa cotisation.

Alain Rolland : le mot de passe doit-il être donné par la Fédération ou l'association ?

Thierry Leprince : comment seront gérées les modifications ?

Alain Rolland : le fichier n'est pas bloqué, les modifications sont possibles

Michèle Rahier : pourquoi un hébergeur ?

Alain Rolland : techniquement pour avoir un filtre sécurisé mais le coût est certainement élevé et ne se justifie pas. Faire en sorte que le président de l'association soit au courant à quel adhérent il est transmis.

Thierry Leprince : ne pas ignorer qu'une formation est nécessaire

Alain Rolland : le fichier sera sur le site de la Fédération et accessible aux administrateurs avec un mot de passe.

- **Via Santé**

Alain Rolland transmettra aux associations la liste nominative des adhérents par contrat

La liste des correspondants Via Santé par région n'est pas encore disponible.

- **Mutualia** : aucune information sur le nombre d'adhérents ayant souscrit un contrat, les statistiques communiquées correspondant à toutes les professions libérales.

2. Communication

- **Circulaire ECR 2023**

Nombre de nouvelles adhésions générées par la circulaire :

Effectif au 1/1/2023	1935
Adhésions	253
%	13%

Les adhésions en 2021 (270), qui a été une année record, devraient donc au moins égaler. 100/120 demandes d'informations dont 50 % environ n'étaient pas des adhérents.

- **Outils de communication retirés disponibles**

+ La plaquette coaching mémoire a été rééditée avec des coordonnées à jour de associations régionales

+ La plaquette ECR FEDERATION a aussi été retirée

- **Sites**

+ charte de protection des données personnelles

+ informations juridiques du site

Ces documents qui ont été établis par un avocat spécialisé pour le site de Paris sont mis à la disposition des associations avec pour objectifs que celles qui ont un site s'en servent pour s'assurer que leurs dispositions sont conformes à la réglementation et les mettent à jour si nécessaire.

- **Commission Ecoute Confrères : Bernard Unal**

La note de Bernard Unal est communiquée aux participants par le président. Aune réponse de la CAVEC suite à la communication des dossiers

Interrogation : il serait peut-être opportun d'informer l'association régionale de la demande des confrères.

- **Coaching mémoire**

+ Une réunion s'est tenue le 5 juin au CROEC Paris où 14 associations régionales étaient représentées par leur responsable coaching et à laquelle trois coachs parisiens s'étaient joints.

Le diaporama présente le contenu de cette réunion et les décisions qui ont été arrêtées et soumises à la validation du conseil de la Fédération. Après une discussion entre les participants les propositions d'actions suivantes sont soumises au vote du conseil :

- ✓ Mise en place par les associations d'une convention tripartite (CROEC, Asso ECR, Candidat)
- ✓ La participation des candidats à l'association doit être au minimum de 100€ (Remise de 50% si le candidat est membre de l'ANECs)
- ✓ Nécessité d'organiser un « Filtrage des candidats » (qualité, Avancement de la rédaction du mémoire...)
- ✓ Etablissement d'un Powerpoint « sur les fondamentaux du coaching mémoire ECR » pour former ou aider les nouveaux coachs

- ✓ Les régions ordinales où il existe plusieurs associations ECR doivent s'organiser ensemble pour mutualiser leurs actions et avoir une synergie maximum
- ✓ Le développement de coaching et passe par la mise en œuvre des actions de développement définies lors de la réunion et l'utilisation des outils de communication disponibles.

Ces propositions sont votées à l'unanimité par les participants.

Le compte-rendu de la réunion du 5 juin sera envoyé aux administrateurs du conseil.

Certains participants souhaitent, pour « légitimer » notre action, qu'une convention nationale coaching mémoire soit signée entre le CNOEC et la Fédération. **Les participants votent à l'unanimité ce souhait.**

A la demande de Thierry Leprince, Alain Rolland rediffusera sous Word la convention de Paris

La dernière version du guide (mars 2022) sera mise sur le site de la Fédération ainsi que la dernière plaquette recto/verso de la Fédération.

Alain Rolland : rappelle qu'environ 7000 mémorialistes n'ont jamais déposé leur mémoire, alors que l'effectif des stagiaires en France est d'environ 8 000, ce stock n'a jamais diminué (argument de poids à diffuser pour lancer le coaching).

Rappel : Cécile de Saint Michel Présidente du CNOEC tient beaucoup à cette mission de coaching mémoire, mission qui valorise notre association, en témoigne son éditorial dans la Newsletter de la Fédération de juin 2023.

♦ **Accueil de la Présidente du CNOEC Cécile de Saint Michel et de Mr Shervin Janani, Directeur de Cabinet de la Présidente.**

Alain Rolland remercie chaleureusement Cécile de Saint Michel d'avoir accepté de rencontrer les administrateurs de la Fédération ECR,

Cécile de Saint Michel, ravie de cette invitation, rappelle l'importance des actions réalisées par les associations à l'initiative de la Fédération notamment le coaching mémoire. En effet, le coaching mémoire permet de transmettre aux jeunes générations notre vécu, notre expérience. Toutes les générations ont un rôle à jouer et sont très importantes.

Alain Rolland indique que le conseil de la Fédération souhaite que soit formalisé via une convention entre le CNOEC et la Fédération notre mission de coaching mémoire afin de la « réactualiser ». Il précise que certains présidents de CROEC n'ont pas toujours connaissance de cette mission et peuvent être réticents à nous accompagner (crainte de perdre du chiffre d'affaires pour leur IRF, organisation administrative à mettre en place).

Cécile de Saint Michel n'est pas opposée à l'établissement d'une telle convention, et voudrait bien connaître les présidents en question....

Alain Rolland pourra présenter avant la fin de l'année à la coordination des présidents la Fédération et ses actions.

Elle développe ensuite les différents axes stratégiques mis en œuvre par

L'Institution pour s'adapter au nouvel environnement réglementaire et technologique et en saisir les opportunités :

- La facturation électronique
- La formation professionnelle comptable 2030
- L'expert-comptable, expert en durabilité (Transition RSE, respect des obligations RSE, obtention d'aides, recherche de financement, Bilan carbone...)
- Le développement des politiques RH, levier stratégique pour les cabinets

Ces sujets seront largement traités lors du Congrès de Montpellier car le rôle de l'Institution via les plans de formation, est d'accompagner les professionnels et leurs collaborateurs face aux évolutions technologiques et aux nouvelles compétences qui se dessinent.

Thierry Leprince : dans les années 1980, nous avons le temps de nous adapter aux évolutions, aujourd'hui les évolutions sont très rapides.

Pour la présidente la profession a toujours eu la capacité d'intégrer les évolutions technologiques et d'évoluer, elle continuera à le faire.

Thierry Leprince aborde le souhait de certains retraités de garder le contact avec la profession et d'avoir accès aux informations de la profession (site internet, documentation...).

L'accès à la partie professionnelle du site du CNOEC est pour des raisons techniques pratiquement impossible à mettre en place, en revanche il est envisageable de donner de l'information en diffusant le SIC. Alain Rolland fournira le fichier des adhérents à jour de leurs cotisations au CNOEC.

◆ **Questions diverses**

Mise à jour du dossier juridique des associations puis transmission du dossier à Françoise Grisvard, Secrétaire.

Le prochain conseil d'administration se tiendra, en principe, le mardi 12 septembre 2023 à Paris dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

La réunion est close à 16 h 30

Alain ROLLAND
Président

Françoise GRISVARD
Secrétaire